

Le Président de l'Université de Tours

Vu le code du travail, notamment ses articles L. 6411-1 et suivants ;
Vu le code de l'éducation, notamment ses articles R. 613-33 et suivants ;
Vu la délibération n°2020-71 en date du 30 novembre 2020 portant élection de M. Arnaud Giacometti
comme président de l'université de Tours ;

ARRETE

Article 1^{er} : La liste des membres de jury de l'UFR Sciences pharmaceutiques pour la validation des
acquis de l'expérience par les établissements de l'enseignement supérieur est arrêtée comme suit :

Membres permanents

Président :

Matthieu JUSTE, Maître de Conférences en Immunologie parasitaire, Université de Tours

Assesseur universitaire :

Stéphanie GERMON, Maîtresse de Conférences en Sciences biologiques, fondamentales et cliniques,
Université de Tours

Assesseur Professionnel :

Stéphanie BRIANT, Pharmacien Adjoint – *Pharmacie de Rochecorbon - Rochecorbon*

DEUST – Technicien / Préparateur en Pharmacie

Membres mobiles

Rapporteur universitaire :

Pierre BREDELOUX, Maître de conférences en Pharmacologie et Toxicologie, Université de Tours

Rapporteur professionnel :

Mathieu FERRASSON, Pharmacien titulaire - *Pharmacie des Tourettes – Tours*

Article 2 : Le présent arrêté sera affiché dans les locaux et publié sur le site internet de l'université.

Article 3 : Le Directeur général des services est responsable de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Tours, 10/04/2024

A. Giacometti